

Arrêté municipal n° 2022/148

ENQUETE PUBLIQUE

Désaffectation de tout usage public en vue de son aliénation d'une portion du chemin rural jouxtant la parcelle A 1896

Acquisition d'une partie de la parcelle A 1896 appartenant à Monsieur Marty S pour intégration d'une portion dans l'assiette du chemin rural de Lapanouse et d'une autre portion dans le domaine public rue du Cros

Le Maire de la Commune de SEBAZAC-CONCOURS

- VU les articles L.134-1 à L.134.2 et notamment R.134-3 à R.134-32 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA),
- VU les articles L.161-10 et L.161-10-1 et R.161-25 à R.161-27 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM)
- VU la délibération du Conseil Municipal du 23/11/2023 portant désaffectation de tout usage public en vue de son aliénation d'une portion du chemin rural jouxtant la parcelle A 1896 et l'acquisition d'une partie de la parcelle A 1896 appartenant à Monsieur Marty S pour intégration d'une portion dans l'assiette du chemin rural de Lapanouse et d'une autre portion dans le domaine public rue du Cros.
- VU le plan des lieux ;
- CONSIDERANT qu'avant de statuer sur cette opération, il convient de mettre les habitants intéressés en demeure de manifester leur opinion.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique désaffectation de tout usage public en vue de son aliénation d'une portion du chemin rural jouxtant la parcelle A 1896 et l'acquisition d'une partie de la parcelle A 1896 appartenant à Monsieur Marty S pour intégration d'une portion dans l'assiette du chemin rural de Lapanouse et d'une autre portion dans le domaine public rue du Cros.

ARTICLE 2 : Un dossier complet sera déposé en Mairie composé des pièces suivantes :

- Délibération
- Arrêté
- Notice explicative
- Plan de situation
- Plan des modifications

ARTICLE 3 : Madame Maryse LACAN, retraitée de la fonction publique territoriale, est désignée en qualité de Commissaire-Enquêtrice.

ARTICLE 4 : Cette enquête sera ouverte pour une durée de 15 jours **du 11 JANVIER 2023 au 25 JANVIER 2023 inclus à la Mairie de Sébazac-Concourès. Toute personne pourra en prendre connaissance de 10H à 12H et de 14H à 17H du lundi au vendredi à l'exception des dimanches et jours fériés et consigner éventuellement ses observations sur un registre spécialement ouvert pour ce projet.**

ARTICLE 5 : Les observations formulées par le public seront consignées sur un registre à feuillet non mobiles qui sera coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice. Celle-ci recevra le public en Mairie le **mercredi 25 janvier 2023 de 14H à 17H**. Ces observations pourront également être envoyées par écrit pendant l'enquête publique à l'adresse suivante : Mme la Commissaire-enquêtrice – Mairie de Sébazac-Concourès rue du Salès 12740 SEBAZAC-CONCOURS.

ARTICLE 6 : A l'issu de l'enquête, la commissaire-enquêtrice constatera sur le registre la clôture de l'enquête et remettra au Maire ce dossier avec ses conclusions et son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal saisi par le Maire sera ensuite appelé à statuer en application de l'article 2 de l'ordonnance susvisée du 7 janvier 1959.

Si cette Assemblée décide de passer outre aux observations présentées ou aux conclusions éventuellement défavorables du Commissaire-Enquêteur, sa décision devra être motivée.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera annexé au dossier soumis à l'enquête. Une ampliation sera affichée à la porte de la Mairie. Une deuxième ampliation sera adressée à Madame Maryse LACAN, désignée en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Fait à Sébazac-Concourès, le 14 décembre 2022

Certifié exécutoire le 14/12/2022
Déposé à la Préfecture le 14/12/2022
Affiché-Notifié le 14/12/2022

Le Maire,
Florence CAYLA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRETE ENQUETE PUBLIQUE - DESAFFECTATION DE TOUT USAGE

Objet de l'acte : PUBLIC ET ACQUISITION PARTIE DE PARCELLE A 1896 APPARTENANT A
M MARTY S

.....
Date de décision: 14/12/2022

Date de réception de l'accusé 14/12/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2022_126

Identifiant unique de l'acte : 012-211202643-20221214-2022_126-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 3 .2 .1

Domaine et patrimoine

Aliénations

Biens immobiliers

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : ARRETE enquete publique Cros - MARTY.pdf (99_AR-012-211202643-
20221214-2022_126-AR-1-1_1.pdf)

